



Nous avons le plaisir de vous adresser ce document dans lequel vous trouverez, l'agenda des animations organisées par certaines de nos associations et par la municipalité jusqu'au 31 décembre 2023. Cette liste, qui figure au verso, et qui est également consultable sur le site de la mairie : www.mairie-valderies.com, fera l'objet d'une mise à jour chaque fois que nécessaire.

La commission « Animations » vous présente plus particulièrement 2 événements organisés par la Municipalité et invite les personnes concernées à nous faire un retour selon les modalités définies dans la description de chacune de ces animations.

INFOS PRATIQUES MAIRIE

Mairie

Place de la Mairie

81350 VALDERIES

Tél. 05 63 56 50 05

Fax : 05 63 56 55 65

Courriel :

contact@mairie-valderies.com

Site web :

www.mairie-valderies.com

Facebook :

Mairie de Valderies.

Horaires d'ouverture du
secrétariat de mairie :

Lundi, mardi, jeudi et
vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00.

**Pour rencontrer les élus le
samedi matin**, prenez
rendez-vous auprès du
Secrétariat de Mairie
au 05 63 56 50 05.

ACCUEIL DES « NOUVEAUX ARRIVANTS »



La municipalité organise une cérémonie pour tous les nouveaux habitant(e)s résidant à Valderies qui se sont installé(e)s entre le 1er janvier 2020 et le 31 décembre 2022 ; Nous précisons que cette animation n'a pas pu être mise en place jusqu'à présent en raison de la crise sanitaire. Cette réception, initialement annoncée pour le samedi 18 février, a été reportée au vendredi 6 octobre prochain. Aussi, nous demandons à toute personne qui répond

aux critères ci-dessus de bien se faire connaître en adressant un mail à la mairie : contact@mairie-valderies.com ou bien en se présentant directement au secrétariat de Mairie **AU PLUS TARD LE 30 AVRIL 2023.**

INFOS « REPAS DES AÎNÉS »

La municipalité de Valderies organise le repas des Aînés le samedi 4 mars 2023 à 12h00 à la salle polyvalente. Toute personne ayant 65 ans (née au plus tard le 31/12/1957) résidant sur la commune de Valderies peut s'inscrire gratuitement à ce repas ; les conjoint(e)s, Compagnes ou Compagnons des bénéficiaires nés à partir du 1er janvier 1958 peuvent également s'inscrire moyennant une participation de 10 €. Pour des raisons d'organisation, nous remercions les personnes intéressées de bien vouloir compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et le transmettre à la Mairie de Valderies selon les modalités figurant en bas de ce document **AU PLUS TARD LE VENDREDI 24 FEVRIER.**

